



RESIDANAT en MEDECINE INTERNE DES EQUIDES

Le Pôle de compétences en santé équine de Lyon organise un Résidanat en Médecine Interne équine pour les années universitaires **2016 à 2019**. La formation permet au candidat d'acquérir les connaissances approfondies en médecine interne et dans les disciplines annexes (imagerie médicale, anesthésiologie, pathologie clinique, pathologie) suivant les directives (*Residency Program Guidelines*) de l'ECEIM (*European College of Equine Internal Medicine*).

Nombre de postes disponibles : 1

Prérequis

Le candidat doit être docteur en médecine vétérinaire et diplômé d'un établissement agréé par l'ECEIM. Il doit être titulaire d'une autorisation d'exercer la médecine vétérinaire dans un pays d'Europe. Le candidat doit avoir suivi au minimum une formation d'internat pendant une année académique, à défaut avoir une formation équivalente, d'une durée minimum de 24 mois en médecine et chirurgie dans une clinique répondant aux critères dictés par l'ECEIM. Une connaissance suffisante de la langue française est fortement recommandée.

Déroulement et description des activités

- Le programme est basé sur une durée de trois ans (156 semaines). Chaque résident est encadré par un *Program Supervisor* et un *Resident Advisor*. Dès qu'un candidat est accepté, les encadrants rédigeront un programme spécifique pour chaque résident. Ce dernier tiendra compte du *curriculum vitae* du candidat, des directives imposées par l'ECEIM et des modalités de fonctionnement de la Clinéquine du Centre Hospitalier d'Enseignement Vétérinaire de Lyon. Au moins 60% du temps d'activité (94 semaines) du résident doit prendre place en médecine, sous la supervision d'un Diplomate ECEIM et/ou ACVIM de la Clinéquine.
- Le résident doit également effectuer des périodes de 2 semaines (80h) sous la supervision d'un spécialiste en anesthésie, d'un spécialiste en pathologie clinique et d'un autre en anatomie pathologique, ainsi que des périodes de 3 semaines (120h) sous la supervision d'un spécialiste en imagerie médicale et d'un spécialiste en soins intensifs.
- Le résident doit participer au service des urgences de médecine et chirurgie de Clinéquine ; au rythme d'une semaine sur deux de gardes (incluant les jours fériés). Il participera aussi régulièrement avec les autres résidents de la Clinéquine à l'activité ambulatoire.
- Le résident dispose d'une période de 15 semaines pour développer et réaliser un protocole de recherche clinique et d'une période de 4 semaines pour élaborer une étude clinique/série de cas, afin de concrétiser la rédaction de 2 publications de niveau international avec comité de lecture.
- Le résident doit participer aux clubs de lecture, à l'enseignement pratique et clinique des étudiants. Dans le courant des trois années, il doit faire au minimum 5 présentations dont minimum 3 au forum des résidents de Lyon et 1 au congrès de l'ECEIM et/ou de l'ACVIM, et/ou de la BEVA. A la fin du programme le résident pourra déposer son dossier de candidature à l'ECEIM afin de recevoir l'autorisation de passer les examens. Une évaluation du résident a lieu 2 fois par an.

Début du programme

Le programme de formation est ouvert à partir du **29 juin 2016**.

Rémunération (net mensuel):

1^{ère} année : 1182 €; 2^{ème} année : 1241 €; 3^{ème} année : 1300€.

Modalités de candidature

Tout candidat intéressé fera parvenir avant le **19 février 2016**, un dossier papier constitué d'une lettre de motivation, un *curriculum vitae*, deux lettres de référence (envoyées en direct à l'adresse ci-dessous) et une copie des notes obtenues aux examens durant les deux dernières années d'études vétérinaires. Les résultats de la sélection seront disponibles le **7 mars 2016**.

Les dossiers complets doivent être adressés à :

Docteur Isabelle Desjardins (isabelle.desjardins@vetagro-sup.fr)
Pôle de compétences en santé équine
Dossier résidanat Médecine
Vet Agro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon
1 avenue Bourgelat, F-69280 Marcy l'Etoile (France)